



CONSEIL PORTUAIRE DE LA TESTE DE BUCH

Réunion du mardi 17 octobre 2023

La réunion du Conseil Portuaire de La Teste De Buch s'est tenue le mardi 17 octobre 2023 à 14h30 à l'hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Patrick DAVET Pascal SIREROL Laurent REVOLAT Jean LACOSTE Christophe LAFOND Denis DES TOUCHES Lionel NADEAU Michel FAUGEROLLES	Jean-François BOUDIGUE Marc PEINTRE Jean-Pierre PIN
EXCUSE(E)S		Cédric PECQUEUX
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Nelly DELEPINE – SMPBA Olivier LABAN - CRCAA Mathieu CABAUSSEL - CRCAA Ronan FLOCH - DDTM Philippe SALVAGNAC – DDPP Aurélie LECANU - SIBA Franck MAZEAS – PNMBA Caroline BONTET - PNMBA Pierrick FRIBOURG – Ostréiculteur <u>Excusé(e)s :</u> Delphine CATHALA - DDTM Sabine JEANDENAND - SIBA David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Alizée BOURGES - CRCAA Emmanuel MARTIN - UPNBA		

Monsieur Patrick DAVET ouvre la séance, accueille l'ensemble des personnes présentes et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Portuaire.

Monsieur Jean GALAND remercie Monsieur le Maire d'accueillir les membres du Conseil Portuaire, l'ensemble des personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Après un tour de table de présentation, il ouvre la séance, annonce l'ordre du jour et donne ensuite la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Ce dernier accueille à son tour l'assemblée, toujours nombreuse face aux actualités et commence la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les six années d'existence du SMPBA.

Reconnu comme l'entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d'investissement et de l'entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Il continue d'évoluer avec l'augmentation de ses périmètres, notamment sur la commune de La Teste de Buch avec le quartier du Lapin Blanc depuis le 1^{er} janvier 2023 et l'emprise jusqu'à la pointe de l'Aiguillon depuis le 7 juillet dernier. Un courrier informatif a d'ailleurs été envoyé aux titulaires d'AOT. Le Syndicat Mixte les accompagnera dans les démarches administratives pour les demandes de renouvellement (pré-remplies). La durée de renouvellement sera définie avec la DDTM pour une période identique à l'initiale ou pour 10 années. Les ostréiculteurs qui n'avaient qu'une AECM devront quant à eux effectuer une demande initiale d'AOT. L'affichage de ces dernières est obligatoire mais il n'y a pas de disponibilité de fait.

Un point est fait sur les mouvements de personnel et les futurs recrutements, dans le cadre d'un ajustement d'organisation afin de faire face à cette évolution et aux projets à venir tel que l'instruction du projet final du port à sec. Le nouvel organigramme est d'ailleurs présenté à l'assemblée.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

En 2023, 7 attributions de places au port ont été réalisées, sur 417 personnes inscrites sur liste d'attente pour les ports de La Teste de Buch et 25 attributions sur 121 personnes inscrites pour le port à sec.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports sur la période des fêtes de fin d'année est en cours. En lien avec les services de gendarmerie et de l'état, le SMPBA assure la sécurité de certains ports depuis cinq ans, situés au Sud Bassin comme le port de Rocher à La Teste de Buch, ainsi qu'à Andernos-les-Bains et Arès.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2023. Ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée. Malgré quelques soucis rencontrés au départ sur les échanges entre les bases de données, une majorité de retours positifs est constatée par les usagers et les élus. Des améliorations seront encore à apporter à l'avenir.

Le visuel des stickers 2024 est présenté à l'assemblée, ils seront envoyés par voie postale au domicile des usagers. Même si cela n'apporte pas énormément de plus-value sur la gestion du plan d'eau, ils apportent une reconnaissance identitaire appréciée des usagers et lors des intempéries.

Il est constaté cette année une forte augmentation des demandes de manifestation sur l'ensemble des ports, 115 à l'échelle du bassin dont 12 arrêtés et 11 lettres d'autorisation 3 à La Teste de Buch, essentiellement en période estivale.

Un retour d'expérience sur l'expérimentation du port à sec, sur l'aménagement de 60k€ et sur le nombre de mises à l'eau est présenté à l'assemblée. Elle continuera en 2024 le temps de l'instruction des dossiers d'autorisations, des travaux, de l'acquisition du matériel et du recrutement du personnel dédié. Des réunions spécifiques seront d'ailleurs organisées dans le cadre de l'instruction du projet de port à sec définitif.

II. Budget 2023 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 99% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Le projet du port du Bétey, le plus gros dossier du Syndicat depuis sa création est prévu en trois phases. Il a d'ailleurs démarré par la gestion du stockage des bateaux et se poursuivra par le battage des palplanches.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme la déstructuration et renaturation du site « CODIMER », la mise en place de corps-morts innovants, la construction et l'aménagement de quais, la sécurisation et modernisation de l'allée des ostréiculteurs à La Teste de Buch, ...

III. Tarifification 2023 et 2024

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2023 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant les ports de La Teste de Buch.

Le nombre d'AOT attribuées en 2023 est de 477 pour le plan d'eau, 44 pour les places de passage, 272 sur liste d'attente et 167 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 501 k€.

Hormis les 5% d'augmentation, liés à celle du coût de la vie, les principales propositions de modifications de la tarification 2024 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment:

- L'abattement pour les bateaux devant AOT Terrestre détenue avant 2020 passerait de 75% à 50%.
- Pas d'augmentation pour les passages au mouillage.
- La différenciation entre les AOT terrestres par rapport à l'utilisation professionnelle ou pour agrément de celles-ci.
- La facturation pour l'installation de réseaux dans les cabanes passerait de 30% à 50% du coût.
- La facturation du coût de nettoyage d'une AOT en cas de défaillance du titulaire. Mesure approuvée tant par le CRCAA que la DDPP, pour des raisons sécuritaires, sanitaires et le bien être des professionnels.
- Le projet de facturation pour l'accès aux cales de mise à l'eau par des usagers non titulaire d'une AOT.
- La refacturation des taxes foncières pour les entreprises commerciales.
- ...

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical le 12 décembre 2023.

IV. Travaux

Les travaux terminés ou en cours :

Le Syndicat Mixte a accompagné le projet d'aménagement du Pôle Nautique avec la réfection de la voirie attenante, ainsi que la rénovation et le recalibrage de la cale de mise à l'eau, pour un montant de 500k€ en 2023. (Plus de 1.5M€ en deux ans)

La réparation de la cale de mise à l'eau au port de La Teste centre pour 10k€ et la raquette de retournement de la digue ouest 40k€.

Les travaux à venir :

Dans le cadre de la convention avec la Commune de La Teste de Buch, la 2ème phase de mise en conformité des pontons de la halte nautique est prévue en octobre 2023.

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue des ostréiculteurs (2,1M€), l'instruction du dossier de demande de subvention est en cours pour la réalisation des travaux en 2024.

En partenariat avec le SIBA, une étude est en cours pour la réalisation d'une aire de carénage au Pôle Nautique, différente de celle d'Andernos-les-Bains avec des rejets plutôt envisagés dans les réseaux d'eaux pluviales.

Il est prévu le nettoyage de la zone « L'aiguillon – Lapin Blanc » avec notamment l'évacuation des épaves.

Des études sont à venir pour la création d'un ponton d'accueil au port de La Teste centre.

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de La Teste de Buch, 24 demandes ont été recensées, 12 sont actuellement terminées et 12 sont toujours en cours.

Il est à noter le coût de 18,5K€ TTC pour la 1ère intervention à la halte nautique de Cazaux, refacturé à la Mairie de La Teste.

V. Dragage

Le dragage du site de la Canelette dans la zone de l'Aiguillon, permettra l'extraction d'environ 8 000 m3 dans les 4 chenaux d'accès aux professionnels pour un montant d'environ 500k€.

Le dossier environnemental sera instruit fin d'année 2023 pour une autorisation prévue fin 2024.

L'opération devrait alors aboutir à l'hiver 2024-2025.

VI. Questions diverses

- M. Olivier LABAN souhaite reparler de l'urgence liée à la situation de la maline du port de La Teste centre. Conscient des moyens nécessaires pour les travaux de réhabilitation à réaliser, il souhaite que celle-ci passe sous la gestion du Syndicat Mixte et demande une intervention rapide de l'état pour trouver une solution et engager l'instruction du transfert.

Mme Aurélie LECANU mentionne qu'il y a deux sujets importants, les ouvrages de protection de submersion marine et l'écluse par rapport à la fonctionnalité de la maline.

M. Patrick DAVET conscient de l'urgence à agir et des risques encourus rappelle toutefois l'investissement déjà consenti par avance de la commune de 53k€.

Les élus du Syndicat Mixte insistent quant à eux sur la situation de cette maline située sur un terrain privé et que son intégration dans le Domaine Portuaire est actuellement impossible à cause du manque de continuité domaniale entre les deux.

- En réponse à la question sur l'abattement pour les bateaux devant AOT Terrestre qui passerait de 75% à 50%, il est précisé qu'il s'agit surtout d'une volonté d'équité entre les usagers dont l'impact financier est d'ailleurs très faible.
- En réponse au PNMBA sur l'impact de la création du port à sec, avec la potentielle quantité de navires supplémentaires, il est répondu que l'étude devrait permettre d'engager une réflexion globale sur la fréquentation à l'échelle du Bassin d'Arcachon.

Calendrier

Le prochain CT-AOT aura lieu le lundi 4 décembre 2023 après-midi à Biganos, parallèlement à la commission de cultures marines.

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera, pour sa part, le 12 décembre après-midi, à La Teste de Buch.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND et Monsieur Patrick DAVET remercient l'ensemble des personnes pour leur écoute et leur participation, la séance est levée à 16h30.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Galand', with a long horizontal flourish extending to the left.

Jean GALAND